

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, BERNARD C, ALBÉRIC, BERNARD V,
BRIAND, BROUSSARD, FESTINO
Mrs CLOCHARD, BILLEROT, BORDAGE, AUGER, CAILLET,
SAUVAGE

Excusés : Mme GÉRODOLLE, Mrs BRETEAUCAILLET, MEUNIER,
PARTHENAY, SAINTON

Pouvoirs : Mme DRILLAUD GAUVIN à Mme ALBÉRIC
Mme GÉRODOLLE à Mme BROUSSARD
Mr BRETEAU à Mme AUZANNET
Mr MEUNIER à Mr BORDAGE
Mr SAINTON à Mr BILLEROT

Secrétaire de Séance : Mme BERNARD V.

Date de convocation et d'affichage : 04/12/2015

Le Maire propose la modification du déroulé de l'ordre du jour en gardant les dossiers importants en fin de séance.

Accord du Conseil Municipal

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015.

Mme ALBÉRIC souhaite revenir sur le point « *mise en sécurité de la RD 737 – se poser les bonnes questions* » : elle précise qu'il n'a jamais été dit lors de cette réunion que

- l'implantation des feux pourrait être préjudiciable aux usagers de la route, à la fluidité de la circulation et que ceux-ci pourraient nuire au P'tit Toqué,
- qu'il fallait un réglage des feux sur des créneaux horaires précis
- que la pose de feux ne règle pas l'aménagement de l'entrée du bourg.

et demande que cela soit mentionné sur le procès-verbal

Elle demande ensuite qui a réclamé l'implantation du range-vélo sur le parking de l'école et si cet équipement est vraiment utile : le maire précise que ce range-vélo est du matériel de récupération à installer devant la fontaine pour une installation pour les enfants, les clients du bar et les touristes

Mme AUZANNET souhaite revenir sur le point « *le groupe scolaire* » : elle demande de préciser qu'il y a eu au préalable un accord verbal entre le Maire et la directrice du groupe scolaire

Mme BERNARD Véronique souhaite revenir sur le point 5 « *bons d'achat agents communaux* » : la mention à l'unanimité n'est pas adéquat puisqu'il y avait 2 voix pour une augmentation du montant des bons d'achat. Le terme à retenir est donc « *à la majorité* »

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre est adopté à la majorité. Abstention de Mr AUGER du fait de son absence à la dite réunion.

4- DÉFENSE INCENDIE MOULIN NEUF : SUIVI DU DOSSIER

Mr BILLEROT qui gère le dossier, précise qu'il n'a pas plus de nouvelles. Mr GRUET doit contacter ses frères

5- EXTENSION DU SERVICE COMMUN GPS AU 01/01/2016

Le Maire précise qu'il a souhaité que la commune conserve la gestion des APS qui aurait automatiquement diminué la dotation versé mensuellement par la Communauté de Communes. Il donne quelques informations sur le système de calcul de la CLECT. Il fait part également de la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour, pour le même sujet, la validation ou non du rapport de la CLECT.

Il explique ensuite qu'il sera possible d'envisager le transfert des APS pour l'année prochaine

Délibération adressée en préfecture

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 17/12/2014, portant création du service commun GPS au 01/01/2015,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 16/12/2015, portant extension du service commun GPS au 01/01/2016,
Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 08/12/2015,
Vu la convention de mise en place d'un service commun GPS en date du 11 décembre 2015
Vu l'avis à venir du Comité Technique de la commune de NANTEUIL,
Considérant que la commune souhaite inclure les temps périscolaires au service commun consacré à la gestion des personnels scolaires (GPS),

Monsieur le Maire propose de souscrire à l'extension du service commun permettant aux communes de bénéficier de l'intervention des personnels de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre en ce qui concerne les temps scolaires et périscolaires.

Il est donc proposé d'adhérer au service commun gestion des personnels scolaires (GPS) de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dont les missions ainsi étendues sont les suivantes :

- Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants,
- Entretien des locaux scolaires,
- Restauration scolaire,
- Garderie périscolaire,
- ~~Temps d'activités périscolaires (APS),~~
- Transport scolaire.

Monsieur le Maire propose donc, par voie d'avenant, de fixer les nouvelles modalités de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, les modalités de remboursement, et les conditions du suivi du service commun. Monsieur le Maire ajoute que l'extension du dit service commun donnera lieu à compensation financière au regard des personnels transférés à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

6- MODIFICATION ÉVENTUELLE DES TARIFS MTL ET TENNIS

Le Maire demande à l'assemblée le maintien ou l'augmentation des tarifs de location de la MTL.

Mr BILLEROT précise que la gestion de la MTL est déficitaire puisque celle-ci est souvent retenue pour les associations dispensées de paiement

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations de 2008, 2009, 2010, 2011 et 2014 fixant les divers tarifs relatifs à la location de la Maison du Temps Libre dont la commune a la gestion depuis le 01 janvier 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal :

❖ **DECIDE** de modifier les tarifs 2015 pour l'année 2016 (annexe jointe)

Mme ALBÉRIC signale l'état de la scène et demande si des réparations sont prévus : le maire informe que la décision de la SMACL est attendue (dossier sécheresse de 2009)

Le Maire propose ensuite que les tarifs du tennis ne soient pas augmentés, les estimant déjà chers vu l'état des courts et souhaite que leur rénovation soit envisagée.

7- FINALISATION DE LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA VC N° 3 A COUCHÉ

Le Maire rappelle rapidement la teneur du dossier ouvert en 2011. Des précisions étant nécessaires avant de délibérer, la décision sera reportée lors d'une prochaine réunion.

Mr BORDAGE est chargé de collecter ces renseignements.

8 - SUPPRESSION RÉGIE D'AVANCES

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté du 16 décembre 2008 instituant une régie d'avances.

Suite à la démission des deux régisseurs, il propose au Conseil Municipal de supprimer cette régie.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** la suppression de la régie d'avance
- **CHARGE** le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du trésor public

9 - DEMANDE DE SUBVENTION APE

Mr AUGER, membre de l'APE, sort de la salle

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'APE sollicitant une subvention pour la future course « La Vallée des Sources ».

Mme BERNARD Véronique dit qu'il serait souhaitable de disposer d'un budget prévisionnel avant de prendre une décision.

Elle fait part des informations données à ce sujet lors de la réunion associative du jeudi 10 décembre organisée par la Communauté de Communes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour son engagement ou non pour le versement d'une subvention. Le principe de soutien est validé mais avec la fourniture d'un bilan financier prévisionnel

10- COMPTE RENDU DE GESTION

Travaux des employés.

- Aménagement du bâtiment N° 13 place de l'église : pose de placo, peinture des volets (futur local de l'APE)
- Broyage des haies et tonte des pelouses
- Mise en place d'un plateau au chemin du Champ Lorin
- Finition de la peinture salle de la cheminée à la MTL
- Mise en place de la corde (main courante) au chemin piétonnier
- Mise en place des bureaux de vote
- Pose des déco de Noël (fin)
- Préparation pour le Téléthon
-

2- AMENAGEMENT SÉCURITÉ RD 737 : DEMANDES DE SUBVENTIONS ÉVENTUELLES

Le Maire informe de la réunion qui a eu lieu lundi 07 décembre entre la commune, représentée par lui-même et les adjoints, le cabinet Parcours, l'Agence Technique Territoriale, le Responsable des Services Techniques communaux, la responsable du service urbanisme communal.

L'ATT spécifie que les plateaux ne sont pas possibles et que les feux sont catégoriquement refusés (dangerosité).

La solution préconisée : coussins berlinois, radars pédagogiques et aménagement du carrefour avec le Chemin du Champ des Rois.

Mr BORDAGE prend ensuite la parole pour faire part de ses recherches auprès d'une entreprise de fabrication de matériels électriques pour des feux intelligents (rouge en permanence qui passe au vert pour un véhicule roulant à vitesse réglementaire). Ce système, pouvant convenir, doit faire l'objet d'une validation au préalable par le Conseil Départemental.

Il est décidé de demander une nouvelle étude au Cabinet Parcours en fonction de ces nouveaux éléments en plus du chiffrage de la 1ère solution.

3 - LOCATION DU STADE COMMUNAL

Le Maire rend compte du nouveau calcul effectué conformément aux attentes de l'adjoint au Maire de Ste Eanne (calcul sans les abonnements pour l'eau et l'électricité). Les frais de personnel communal pour l'entretien du stade ont donc été intégrés au calcul qui s'avère beaucoup plus élevé que le tarif de location initial.

Les 2 tarifs seront donc proposés au Conseil Municipal de Sainte Eanne

11- QUESTIONS DIVERSES

➤ Pour décision :

EXTENSION DU SERVICE COMMUN GPS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 01/12,2015

Délibération adressée en préfecture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), en date du 01.12.15 et notifié par Monsieur le Président de la Communauté de Communes " Haut Val de Sèvre",

M./Mme le Maire explique au conseil municipal que le service commun gestion des personnels scolaires (GPS) créé au 1^{er} janvier 2015 et qui gère les personnels scolaires sera étendu au activités périscolaires, au 1^{er} janvier 2016.

Considérant cette extension, 11 communes souhaitent recourir au service commun GPS, à savoir 4 nouvelles communes pour les activités scolaires voir périscolaires et 7 dans le cadre de l'extension aux activités périscolaires.

Ces conventionnements entre ces communes et la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" se traduiront par des transferts de droit des personnels jusqu'alors employés par les communes vers la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, les charges afférentes aux rémunérations en particulier seront assumées à cette même date par la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre".

Aussi, ces charges transférées seront compensées dans le cadre de la modulation des attributions de compensation, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT.

A ce titre, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 1^{er} décembre 2015 pour déterminer les attributions de compensation au 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

Voir rapport ci-joint

En l'espèce, l'évaluation des charges transférées a pour objectif de neutraliser les conséquences budgétaires induites par les transferts de charges pour les communes et la communauté de communes, et de déterminer les nouveaux montants d'attributions de compensation.

La procédure de droit commun prévoit que le Conseil municipal de chaque commune adhérente est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées et sur les nouveaux montants d'attribution induits tels qu'ils sont prévus dans le rapport de la commission, suivant la règle de la majorité qualifiée, soit par les deux tiers des communes dépassant la moitié de la population totale de celles-ci, soit par la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation des transferts de charges tel qu'établi par la CLECT lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015 et en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 1^{er} décembre 2015, tel qu'annexé à la présente,

APPROUVE les nouveaux montants d'attributions de compensations induits, tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CRÉATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Mme AUZANNET prend la parole pour faire un compte-rendu de la réunion de la commission scolaire du 03 décembre au cours de laquelle a été étudié le cas de Mr Gilles MONRUFFET, professeur de danse diplômé, intervenant APS. Ces modalités de recrutement ont été validées par la dite commission (indices de rémunération et frais de déplacement). Elle demande désormais au Conseil Municipal de se prononcer.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle la réunion du 02 juillet 2015 créant les postes de contractuels pour les Activités Périscolaires mises en place sur la commune pour le groupe scolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

Un contrat de vacation signé jusqu'au 17.12.2015 ne pouvant être renouvelé début 2016, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur de nouvelles conditions d'emploi de cet intervenant (contrats d'engagement et rémunérations) pour la deuxième partie de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** de créer un poste contractuel de professeur d'enseignement artistique (hors classe : 7^{ème} échelon) (article 3 alinéa 5) à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 05 juillet 2016
- **DÉCIDE** de lui accorder des frais de déplacement à hauteur de 0,50 € du kilomètre
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail correspondant

DÉCISIONS MODIFICATIVES 6 ET 7/2015

Délibération adressée en préfecture : Décision modification N° 6

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
678	Autres charges exceptionnelles	+ 120,00			
60632	Fournitures petit matériel	- 120,00			

Délibération adressée en préfecture ; Décision modificative N° 7

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
6218	Autres personnel extérieur	+ 5100,00			
6413	Personnel titulaire non	+ 3023,00			
61523	Entretien voirie	- 8123,00			

Repas des Aînés : Envoi des invitations pour le 14 décembre 2015 : personnes plus de 65 ans (à la date de repas) et leur conjoint ou concubin quel que soit leur âge, domiciliés ou non sur la commune. Inscription par groupe souhaitée. Retour impératif des bulletins d'inscription au 14 janvier 2016 : choix du menu

Festival sur mesure du 18 juin 2016 : (sortie de Mr BORDAGE) Demande de subvention de 2 000€ par l'association « Sur Mesure Festival ». Réponse positive sous réserve des autorisations publiques et en fonction des moyens alloués par le budget : A voir lors de la prochaine réunion notamment sur le montant à attribuer

Festival « Festi'Music » : Demande d'aide financière : A voir lors du vote du budget

Colis de fin d'année dans les maisons de retraite : Abandon de la formule en raison de la dissolution du CCAS : Validation du Conseil Municipal

Création de postes techniques : Suite à la réception du tableau de promotion interne pour l'année 2016, le Maire repose la question (comme tous les ans) de la création de postes d'agent

de maîtrise pour 2 agents du service technique ayant obtenu leur examen professionnel. Mr BILLEROT, adjoint aux affaires techniques, précise que ces agents peuvent quitter la collectivité pour obtenir un poste dans une autre collectivité. Il est décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion vu l'absence de plusieurs conseillers à la réunion en cours.

Vente de terrain par un particulier : *Une demande relative à une propriété située sur les coteaux en contrebas de la RD611 est parvenue en mairie. La commune n'est pas intéressée par cet achat*

MTL : *Location de la salle par personne extérieure : demande d'un tarif réduit en raison d'un garage et d'un jardin avec paiement d'impôts. Refus du conseil municipal. Abstention de Mr BORDAGE*

Demande de modification d'horaires de l'adjoint technique territoriale employé à la MTL : *Madame Nadine Rollandeau souhaite bénéficier d'une augmentation de son temps de travail à la salle des fêtes et cesser son activité d'agent d'animation à la garderie du groupe scolaire. Au 1^{er} janvier, le personnel scolaire relève de la communauté de communes. Une possibilité lui sera offerte de compenser aussi partiellement les heures sur le nouveau bâtiment scolaire. Un courrier officialisant la demande a été reçu en mairie. Une discussion a lieu à ce sujet. Mr BILLEROT précise que ce n'est pas elle qui décide du nombre d'heures attribuées et Mme BERNARD Véronique propose de connaître les besoins avant toute décision. L'intéressée sera consultée pour connaître ses besoins réels.*

➤ Pour information :
➤

Construction de la salle à usage de gymnastique et d'accueil périscolaire : *Fin des travaux intérieurs, Une commande de matériels est prévu selon le positionnement des utilisateurs.*

Vœux du maire : *Le jeudi 14 janvier 2016 à 18h30. Prévoir la logistique*

Nouveau lotissement Plaine du Peux 4 : *Lors de la dernière commission aménagement de la communauté de communes HVS, le lancement d'une Mission de Maîtrise d'Œuvre a été proposé pour 12 lots : Mr BILLEROT regrette que le projet ne porte que sur 12 lots en comparaison à d'autres communes appartenant à la communauté de communes*

Médaille de la famille française : *Choix d'une administrée méritante sous réserve de vérification de la compatibilité du dossier : Madame PLANCHE Jeannine : Mr CAILLET propose également Mme JEANNEKIN qui a également eu 5 enfants*

Téléthon : *Résultat et commentaires*

Chantons Noël : *Préparation à 20h00 pour le vendredi 18 décembre 2015*

Convention GEREDIS : *Une servitude de passage afin d'acheminer le courant électrique par une ligne souterraine du champ éolien de St Germier à St Maixent l'Ecole a été signée*

Formation artificiers dans le cadre de la nouvelle réglementation du 31 mai 2010 : *Une formation niveau 2 C4-T2 est organisée du 25 au 29 janvier 2016 par l'intermédiaire du fournisseur de la commune Ets Fillon à Parthenay pour un montant de 660€ TTC. Les*

employés du service technique ont été avisés avec condition de présentisme pour la fête du 14 Juillet. Absence de réponse positive

Elections régionales : Tableau réactualisé à la demande

SERTAD : Nouvelle sollicitation pour la présentation de l'Aménagement de la Prairie Mothaise. A prévoir lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Envois de courriels à destination des membres du conseil municipal et des employées du service administratif : Ces informations d'ordre comportemental citoyen sont adressées pour interpeller les membres du conseil municipal ou autres puisque ces envois sont redirigés à des tiers mis en cause. Par ailleurs, les employées du service administratif rappellent leur neutralité. Le maire souhaite qu'un terme soit mis à ces pratiques et qu'un débat s'instaure plutôt en réunion municipale.

Camion des mots : Mme AUZANNET, adjointe aux affaires scolaires, rend compte d'une entrevue avec la directrice du groupe scolaire relative au passage du camion des mots le 12 janvier prochain (apprendre la langue française en s'amusant). Ce passage gratuit devra faire l'objet d'une convention. Remise des documents pour signature du Maire.

Pour mémoire, travaux à réaliser en régie

Etude de la liste

Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement

Eglise : décrépiage partie haute des murs pour mise en valeur des pierres

Mairie : store de la porte d'entrée à réparer ou à commander, poutres à repeindre

Cantine : tuyaux de chauffage à peindre, boîtier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver

MTL : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar, banc à poncer et à repeindre

Abords de l'église : aménagement extérieur (arrachage arbre, écroulement des murs et construction d'un mur de séparation, terrassement, espace en contrebas du site, déplacement du baptistère...)

Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement à effectuer à l'entreprise, et en régie en période de pluie

Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé

Rue de la Cueilie : aménagement pour limitation de vitesse à 30km/h, doublement du panneau 30 km/h en cours

Ancien cimetière : mise en sécurité par évacuation des matériaux menaçant ruine

Parking groupe scolaire : positionnement d'un range vélos

Terrain jouxtant le sentier piétonnier de la Croisanière au lavoir de la rue des

Sources : branchage et pierres à enlever

Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason

Ecole : sanitaires à rénover

Départ de Mme BRIAND vers 22 h 40

Arrivée de Mme DRILLAUD GAUVIN vers 23 h 00

Le secrétaire de séance,
Véronique BERNARD



Le Maire,
Jean-Marie CLOCHARD



**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
DU 01.12.2015 à 18h30**

Ordre du jour :

Extension du service commun Gestion des personnels scolaires au 1^{er} janvier 2016 :

Étaient présents : Daniel JOLLIT, Joël COSSET, Philippe MATHIS, , Jérôme BILLEROT, Rémi PAPOT, Didier PROUST, Régis BILLEROT, Jean-Luc DRAPEAU, Michel RICORDEL, Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Jean-Yves BARICAULT, Jean-Marie CLOCHARD, Daniel PHILIPPE, Didier JOLLET, Léopold MOREAU, Céline RIVOLET (suppléante de M. LARGEAUD)

Était excusé : Gérard PERRIN, Roger LARGEAUD,

A. Extension du service commun GPS

Monsieur le Président expose aux membres de la CLECT que certaines communes souhaitent adhérer au service commun Gestion des Personnels Scolaires (GPS) à la fois pour les activités en relevant mais aussi pour certaines exprimant le souhait que ce service commun soit étendu aux activités périscolaires (garderie, APS et transport scolaire).

Ce service commun a été instauré par la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" au 1^{er} janvier 2015.

	demande d'adhésion au service GPS	
	activités scolaires	activités périscolaires
AUGE		X
AVON		
AZAY-LE-BRULÉ	X	
BOUGON		
CHERVEUX	X	X
EXIREUIL		X
FRANCOIS		X hors APS
LA CRECHE		
NANTEUIL		X hors APS
PAMPROUX		
ROMANS		X
SAINTE-EANNE		
SAINTE-NEOMAYE	X	X
SAIVRES		X
SALLES		
SOUDAN		
SOUVIGNE	X	X
ST MAIXENT L'ÉCOLE		
ST MARTIN de St M.		X

Monsieur le Président souhaite répondre favorablement à ces demandes en modifiant en premier lieu le périmètre d'actions du service commun GPS et ensuite en conventionnant avec les communes concernées avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2016.

En ce sens, le Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 délibérera sur l'extension du service commun ainsi que sur l'adhésion des communes volontaires.

Il est précisé que les attributions de compensation peuvent être modulées par les incidences financières de la mise en place du service commun à partir du moment où il est constaté un transfert de charges.

En effet, pour les établissements publics soumis au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, les effets relatifs au service commun peuvent également être pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation prévue au même article.

Ainsi conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées doit établir un rapport relatif à l'évaluation de ces charges et leur impact sur les attributions de compensation à compter de l'année 2016.

1. Evaluation des charges transférées relatives à l'extension du service commun :

Les conventionnements qui interviendront entre les communes concernées et la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" emportent le transfert des agents affectés aux activités visées ci-dessus, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT.

En l'espèce, les personnels seront transférés au 1^{er} janvier 2016, vers la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" qui assumera à cette date l'ensemble des dépenses relatives à la masse salariale.

Il est proposé à cet effet, de retenir les charges relatives à l'année 2015 pour l'ensemble des communes concernées, au regard de la situation administrative de chaque agent (temps de travail, ancienneté) notamment.

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges (extrait 1609 nonies c- code CGI)

Les charges retenues intègrent donc :

- le coût annuel (brut+ charges patronales+ prestations sociales)
- l'assurance risques statutaires
- la visite médicale
- un temps administratif pour la gestion des agents transférés.

Au total 81 agents seront transférés, soit 34.57 ETP (équivalent temps plein), induisant des charges nouvelles pour le service ressources humaines de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre". Il s'agit notamment d'assurer la paie, les remplacements ponctuels, la gestion des carrières et des emplois du temps pour ces agents.

La gestion du service commun GPS actuellement mobilise 1.5 ETP, le besoin à pourvoir dans le cadre de l'extension sera de 1.86 ETP + 1 ETP dédié spécifiquement aux ressources humaines.

Ce temps administratif est évalué à 30 000 € correspondant à un ETP supplémentaire.

Ces charges sont comptabilisées en fonction des temps de travail des agents visés.

Les tableaux présentant les coûts transférables par communes sont annexés.

2. Attributions de compensation au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Président propose, au regard du point exposé ci-dessus, de modifier les attributions de compensation en fonction du rapport de la CLECT de cette séance et qui sera soumis pour avis aux conseils municipaux.

Monsieur le Président précise que les attributions de compensation négatives, déterminées pour les communes d'Azay-le-Brulé, Cherveux, Exlreuil, Sainte-Néomaye, Saivres et Souvigné, donneront lieu à versements pour leur intégralité, au bénéfice de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre".

Il est ajouté que cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

	Attributions de compensation 2015 (1)	TRANSFERTS DE CHARGES au 01/01/16 (2)	Attributions de compensation provisoires 2016 (3=1-2)
		extension service commun gestion des personnels scolaires	
AUGE	52 789 €	29 946 €	22 843 €
AVON	12 914 €	- €	12 914 €
AZAY-LE-BRULE	222 960 €	214 028 €	8 932 €
BOUGON	19 450 €	- €	19 450 €
CHERVEUX	63 225 €	294 267 €	-231 042 €
EXIREUIL	46 117 €	47 900 €	-1 783 €
FRANCOIS	34 251 €	21 918 €	12 333 €
LA CRECHE	933 434 €	- €	933 434 €
NANTEUIL	73 487 €	32 019 €	41 468 €
PAMPROUX	453 495 €	- €	453 495 €
ROMANS	40 624 €	33 576 €	7 048 €
SAINTE-EANNE	364 560 €	- €	364 560 €
SAINTE-NEOMAYE	100 416 €	143 246 €	-42 830 €
SAIVRES	34 211 €	58 158 €	-23 947 €
SALLES	14 640 €	- €	14 640 €
SOUDAN	149 634 €	- €	149 634 €
SOUVIGNE	56 131 €	149 636 €	-93 505 €
ST MAIXENT L'ECOLE	436 634 €	- €	436 634 €
ST MARTIN de St M.	285 799 €	42 949 €	242 850 €
TOTAL	3 394 774 €	1 067 643 €	2 327 128 €

En conséquence, le présent rapport sera communiqué aux conseils municipaux pour approbation.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, le 1^{er} décembre 2015, par la CLECT de la Communauté de Communes "Haut Val de Sèvre" régulièrement réunie.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à Saint-Maixent l'Ecole,
Le 01 décembre 2015

Pour le Président de la
Communauté de communes "Haut Val de Sèvre"
Le Vice-Président

Philippe MATHIS

Vu le Maire

ETAT DÉPENSES/RECETTES MTL

Du 01.01.2015 au 14.12.2015

DÉPENSES/RECETTES	MONTANTS
Dépenses mandatées	
Personnel	16 529,87
Electricité	5633,15
Gaz	4023,31
Ordures ménagères	
Eau	716,05
Assainissement	627,12
Internet	691,08
Téléphone	350,00
Produits entretien	1370,72
Location photocopieur	1111,81
Maintenance photocopieur	2634,54
TOTAL	33 687,65
Recettes encaissées	
Particuliers commune	3635,00
Associations hors commune	540,00
Particuliers hors commune	1935,00
Vaisselle cassée et remise en état MTL	20,34
Retenue sur caution	
TOTAL définitif	6130,34

ETAT DES RESTES A REALISER

(DEPENSES)

Chapitre -> Compte

DATE: 21/12/2015

PAGE: 1

Entité C15 COMMUNE DE NANTEUIL 2015

Exercice : 2015

COMPTE	Libellé du Compte	Budget	Réalisation	Solde	Reste à réaliser
--------	-------------------	--------	-------------	-------	------------------

Investissement

Chapitre n° 020 DEPENSES IMPREVUES

020	depenses impreuvs	13 705,47		13 705,47	
TOTAL CHAPITRE		13 705,47		13 705,47	

Chapitre n° 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

21318-1	autres batiments publics (travaux en regie)	10 000,00		10 000,00	
TOTAL CHAPITRE		10 000,00		10 000,00	

Chapitre n° 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

1641	emprunts en francs	105 728,00	105 727,96	0,04	
TOTAL CHAPITRE		105 728,00	105 727,96	0,04	

Chapitre n° 204 Subventions d'équipement versées

204182	subvention equipement batiment et installations	700,00		700,00	
TOTAL CHAPITRE		700,00		700,00	

Chapitre n° 21 IMMOBILISATIONS CORPO.

2111	terrains nus	2 261,00	1 574,45	686,55	
21318	autres batiments publi.		6 415,49	-6 415,49	
21534	reseaux d'electricitat.	1 000,00	983,28	16,72	
21568	materiel et outillage incendie	15 000,00	12 510,00	2 490,00	
21571	materiel et outillage de voirie	22 400,00	22 012,00	388,00	
2168	autres	2 000,00		2 000,00	
2188	autres	12 667,68	9 126,34	3 541,34	
TOTAL CHAPITRE		55 328,68	52 621,56	2 707,12	

Chapitre n° 23 IMMOBILIS. EN COURS

2313	construction	548 866,00	500 406,23	48 459,77	
2315	installations, mat. et outillage technique	293 306,00	197 867,92	95 438,08	
2318	autres immobilisations corporelles	11 000,00		11 000,00	
232	immobilisations corpor.en sus	10 000,00		10 000,00	
TOTAL CHAPITRE		863 172,00	698 274,15	164 897,85	

Total investissement	1 048 634,15	856 623,67	192 010,48		
-----------------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--	--

Fonctionnement

Chapitre n° 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

60611	eau et assainissement	4 000,00	4 934,68	-934,68	
60612	energie - electricite	45 000,00	40 549,14	4 450,86	
60621	combustibles	3 000,00	2 420,71	579,29	
60622	carburants	19 000,00	14 036,55	4 963,45	
60623	alimentation	31 000,00	33 718,10	-2 718,10	

COMPTE	Libellé du Compte	Budget	Réalisation	Solde	Reste à réaliser
60631	fournitures d'entretien	8 000,00	6 309,08	1 690,92	
60632	fournitures de petit équipement	49 413,00	44 115,17	5 297,83	
60633	fournitures de voirie	35 000,00	26 612,18	8 387,82	
60636	vetements de travail	1 000,00	1 596,21	-596,21	
6064	fournitures administ.	7 000,00	6 847,54	152,46	
6067	fournitures scolaires	9 500,00	10 234,67	-734,67	
611	contrats de prestations de services avec entr.	2 000,00	2 337,38	-337,38	
6135	locations mobilières	18 000,00	16 609,79	1 390,21	
61521	entretien de terrains		126,00	-126,00	
61522	entretien de bâtiments	37 594,00	52 086,39	-14 492,39	
61523	entretien de voies et réseaux	36 043,00	6 043,46	29 999,54	
61551	entretien matériel roul	17 000,00	7 928,79	9 071,21	
61558	entretien autres biens mobiliers	15 000,00	9 861,57	5 138,43	
6156	maintenance	8 000,00	11 861,93	-3 861,93	
616	primes d'assurance	13 000,00	11 023,76	1 976,24	
6182	documentation générale et technique	1 200,00	1 183,00	17,00	
6184	versements à des organ.de formation	2 000,00	1 620,00	380,00	
6225	indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00	278,63	21,37	
6226	honoraires	100,00	3 013,20	-2 913,20	
6227	frais d'acte et de contentieux	800,00	774,45	25,55	
6228	remuner. intermediaires divers	1 000,00		1 000,00	
6231	annonces et insertions		350,69	-350,69	
6232	fêtes et cérémonies	19 500,00	16 885,67	2 614,33	
6237	publications	5 000,00	5 126,23	-126,23	
6238	divers	1 000,00		1 000,00	
6256	missions	1 000,00	612,45	387,55	
6261	frais d'affranchissem.	3 000,00	1 320,00	1 680,00	
6262	frais de telecom.	9 000,00	8 154,09	845,91	
627	services bancaires et assimilés		300,00	-300,00	
6281	concours divers	700,00	696,94	3,06	
62876	remboursement de frais au gip de rattachement	100,00		100,00	
62878	remb. frais à d'autres organismes	1 400,00		1 400,00	
6288	autres services exter.	500,00	420,00	80,00	
63512	taxes foncières	1 700,00	1 423,00	277,00	
63513	autres impôts locaux	1 000,00	832,00	168,00	
6355	taxes et impôts sur les véhicules	300,00	276,00	24,00	
TOTAL CHAPITRE		408 150,00	352 519,45	55 630,55	

Chapitre n° 012 CHARGES DE PERSONNEL

6218	autre personnel exter.	10 200,00	10 140,16	59,84	
6332	cotisations versées au f.n.a.l.	250,00	1 096,96	-846,96	
6336	cotisations au cnfpt et autres centres	4 600,00	4 643,14	-43,14	
6338	autres impôts, taxes et versements	700,00	710,92	-10,92	
6411	personnel titulaire		215 762,44	-215 762,44	
64111	personnel titulaire remun. principale	215 000,00		215 000,00	
64112	indemnité de résidence	9 000,00	8 921,65	78,35	
64118	autres indemnités	38 900,00	39 440,64	-540,64	
6413	personnel non titulaire	17 023,00	17 157,24	-134,24	
64162	emplois avenir	17 500,00	16 610,33	889,67	
6451	cotisations à l'urssaf	50 000,00	45 418,78	4 581,22	
6453	cotisations aux caisses de retraite	60 500,00	61 807,31	-1 307,31	

COMPTE	Libellé du Compte	Budget	Réalisation	Solde	Reste à réaliser
6454	cotisation aux assedic	900,00	2 069,56	-1 169,56	
6455	cotisations pour assur.capital-deces	16 300,00	16 677,07	-377,07	
6458	cotisations aux autres organismes sociaux		2 572,57	-2 572,57	
6474	versements aux autres oeuvres sociales	2 600,00		2 600,00	
6475	medecine du travail, pharmacie	500,00	944,00	-444,00	
TOTAL CHAPITRE		443 973,00	443 972,77	0,23	

Chapitre n° 014 ATTENUATION DE PRODUITS

7391171	degrevements jeunes agriculteurs	450,00		450,00	
73923	versement sur fugir	76 265,00	69 905,00	6 360,00	
TOTAL CHAPITRE		76 715,00	69 905,00	6 810,00	

Chapitre n° 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

023	virement a la section d'investissement	90 178,15		90 178,15	
TOTAL CHAPITRE		90 178,15		90 178,15	

Chapitre n° 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

676	différences sur réalis.transf. en investissem.		8 266,67	-8 266,67	
6811	dot. amort. des immob. incorporelles et corp.	31 976,00	31 975,51	0,49	
TOTAL CHAPITRE		31 976,00	40 242,18	-8 266,18	

Chapitre n° 65 AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE

6531	indemnités	50 000,00	49 734,20	265,80	
6533	cotisations retraite	4 000,00	3 988,32	11,68	
6534	cotisations de securitesociale - part patronal	4 000,00	3 952,07	47,93	
6541	pertes sur creances irrecoverables	1 000,00	225,99	774,01	
6553	service d'incendie	30 225,00	30 224,41	0,59	
6554	contrib. aux organismesde regroupement	21 000,00	15 606,27	5 393,73	
657358	subventions fonctionnement group collectivites	700,00	700,00		
65738	subv.fonct. - autres organismes	275,00	275,00		
6574	subv.fonct. - aux assoc. et autres organ.		100,00	-100,00	
65745	subv. aux pers. de droit prive	16 000,00	14 127,00	1 873,00	
658	charges diverses de gestion courante		93,00	-93,00	
TOTAL CHAPITRE		127 200,00	119 026,26	8 173,74	

Chapitre n° 66 CHARGES FINANCIERES

66111	interets des emprunts et dettes	51 447,00	51 444,02	2,98	
TOTAL CHAPITRE		51 447,00	51 444,02	2,98	

Chapitre n° 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

6718	autres charges except. sur operations de gest.	834,00	833,33	0,67	
673	titres annules	100,00		100,00	
678	autres charges except.	240,00	240,00		
TOTAL CHAPITRE		1 174,00	1 073,33	100,67	

Total fonctionnement		1 230 813,15	1 078 183,01	152 630,14	
-----------------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	--

ETAT DES RESTES A REALISER**(RECETTES)****Chapitre -> Compte**

DATE: 21/12/2015

PAGE: 1

Entité C15 COMMUNE DE NANTEUIL 2015**Exercice :** 2015

COMPTE	Libellé du Compte	Budget	Réalisation	Solde	Reste à réaliser
--------	-------------------	--------	-------------	-------	------------------

Investissement**Chapitre n° 001 SOLDE D'EXEC. DE LA SECTION INVEST. REPORTE**

001	solde exec. de la section invest. reporté	478 037,60		478 037,60	
TOTAL CHAPITRE		478 037,60		478 037,60	

Chapitre n° 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

021	virement de la section de fonctionnement	90 178,15		90 178,15	
TOTAL CHAPITRE		90 178,15		90 178,15	

Chapitre n° 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

192	realisations posterieures au 01.01.97		8 266,67	-8 266,67	
2802	frais d'élaboration, de modif. et revisions doc. urbanis	2 414,00	2 414,00		
28041642	etablissements rattaches a caractere commercial	6 375,69	6 375,20	0,49	
280418	amortiss subvention autres org publics		1 421,00	-1 421,00	
2804182	amortissement subv autres organismes publics	1 421,00		1 421,00	
28132	amortissement immeublesde rapport	1 229,00	1 229,00		
281571	matériel voirie roulant	10 218,00	10 218,00		
281578	autre mat et outillage voirie	1 609,00	1 609,00		
28183	autres immo. corp. mat. de bureau et info.	980,43	980,43		
28184	autres immo. corp. mobilier	3 893,94	3 893,94		
28188	autres immo. corp. autres	3 834,94	3 834,94		
TOTAL CHAPITRE		31 976,00	40 242,18	-8 266,18	

Chapitre n° 10 DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES

10222	f.c.t.v.a.	17 911,00	17 495,18	415,82	
10223	t.l.e.	10 000,00	18 584,73	-8 584,73	
10226	taxe d'aménagement		2 512,72	-2 512,72	
1068	excédents de fonction. capitalises	76 569,40	76 569,40		
TOTAL CHAPITRE		104 480,40	115 162,03	-10 681,63	

Chapitre n° 13 SUBVENTIONS D'INVESTIS.

1321	subv.equip.n/trans.etat	2 000,00		2 000,00	
1322	subv.equip.n/trans.reg.	49 900,00	50 000,00	-100,00	
1323	subv.equip.n/trans.dept		1 440,00	-1 440,00	
1341	fonds aff. equip non t.d.g.e.	113 013,00	32 993,00	80 020,00	
1342	fonds aff. equip non t.amendes de police	9 049,00	9 049,80	-0,80	
1346	participations pour voirie et réseaux		6 108,98	-6 108,98	
TOTAL CHAPITRE		173 962,00	99 591,78	74 370,22	

Chapitre n° 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

16411	emprunts en euros	170 000,00	170 000,00		
TOTAL CHAPITRE		170 000,00	170 000,00		

COMPTE	Libellé du Compte	Budget	Réalisation	Solde	Reste à réaliser
Total investissement		1 048 634,15	424 995,99	623 638,16	

Fonctionnement

Chapitre n° 002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES

002	excedents anterieurs reportes	43 590,37		43 590,37	
TOTAL CHAPITRE		43 590,37		43 590,37	

Chapitre n° 013 ATTENUATION DE CHARGES

6419	rembours. sur remun. du personnel		3 596,45	-3 596,45	
64198	autres	13 000,00	12 322,40	677,60	
6456	versement au fic supplement familial		2 750,00	-2 750,00	
6459	rembours. sur charges de secu. soc. et prev.	2 300,00	180,10	2 119,90	
TOTAL CHAPITRE		15 300,00	18 848,95	-3 548,95	

Chapitre n° 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

722	immobilisations corpo.	10 000,00	6 415,49	3 584,51	
TOTAL CHAPITRE		10 000,00	6 415,49	3 584,51	

Chapitre n° 70 PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.

70311	conces. dans cimetières(produit net)	350,00	1 030,00	-680,00	
70321	droits de stationnement et de location sur v.p.	300,00	40,00	260,00	
70323	redevances d'occupation du domaine public com.	2 200,00	1 979,65	220,35	
7066	redevance et droits desserv. a caract. social	400,00	709,50	-309,50	
70671	garderie	14 000,00	16 762,84	-2 762,84	
70672	cantine	43 000,00	44 441,70	-1 441,70	
70673	transports scolaires	5 000,00	5 098,00	-98,00	
70688	autres prestations de services		195,31	-195,31	
7088	aut. produits activités annexes	2 000,00	1 752,00	248,00	
TOTAL CHAPITRE		67 250,00	72 009,00	-4 759,00	

Chapitre n° 73 IMPOTS ET TAXES

73111	taxes foncières et taxe habitation	454 733,00	417 406,00	37 327,00	
7321	attribution de compensation	73 487,00	61 359,50	12 127,50	
7325	fonds péréquation recettes fiscales intercommunales	21 000,00	21 362,00	-362,00	
7381	taxe affectée au droit de mutation ou taxe pub	17 000,00		17 000,00	
TOTAL CHAPITRE		566 220,00	500 127,50	66 092,50	

Chapitre n° 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

7411	dotation forfaitaire	261 161,00	240 076,00	21 085,00	
74121	d.g.f.- dsr 1ère fract.	35 158,00	35 158,00		
74127	dotation nationale de péréquation	18 000,00	27 264,00	-9 264,00	
7477	subv. et participations- budget communautaire	14 406,00		14 406,00	
748311	compens. pertes de bases d'imposition à la tp - droit co	7 500,00	8 043,60	-543,60	
748314	dotation unique compensation spécifique tp	1 923,00	1 923,00		
74834	attrib. état - compens. au titre exon. t.f.	8 915,00	8 915,00		
74835	attrib. état - compens. au titre exon. t.h.	23 209,00	23 748,00	-539,00	
7488	autres attributions et participations	2 000,00	9 833,72	-7 833,72	
TOTAL CHAPITRE		372 272,00	354 961,32	17 310,68	

COMPTE	Libellé du Compte	Budget	Réalisation	Solde	Reste à réaliser
Chapitre n° 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
751	redev. pour concess. brevets, lic., marques	1 004,00	1 020,22	-16,22	
752	revenus des immeubles	9 000,00	8 072,60	927,40	
7551	excédent des bud.annexes a caract. administ.	93 076,78	73 859,26	19 217,52	
758	produits divers de gestcourante		46,00	-46,00	
TOTAL CHAPITRE		103 080,78	82 998,08	20 082,70	

Chapitre n° 76 PRODUITS FINANCIERS

7621	produits des autres immobilis. financieres		12,78	-12,78	
TOTAL CHAPITRE			12,78	-12,78	

Chapitre n° 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

7713	liberalites recues		66,00	-66,00	
775	produits de cession d'immobilisation		8 266,67	-8 266,67	
7788	autres produits except.	53 100,00	43 149,78	9 950,22	
TOTAL CHAPITRE		53 100,00	51 482,45	1 617,55	

Total fonctionnement		1 230 813,15	1 086 855,57	143 957,58	
-----------------------------	--	--------------	--------------	------------	--

